

TÜV NORD CERT – Révision de l'ISO 14001.

TÜV NORD France S.A.S 26, avenue des Fleurs F-59110 LA MADELEINE

Tél.: +33 3 20 76 62 75 Fax: +33 3 20 76 62 75 france@tuv-nord.com www.tuv-nord.fr

Changements et impacts en 2015

La révision de la norme internationale ISO 14001 pour le management environnemental est en réflexion depuis le début de l'année 2012. L'ISO 14001:2015 remplacera la version de 2004 – qui comportait des modifications rédactionnelles mineures par rapport à 2009 (ISO 14001:2004 + Cor 1:2009).

La version ISO 14001:2015 est programmée pour être publiée en Septembre 2015. En même temps, « l'Organisation Internationale de Normalisation » (ISO) et « l'International Accreditation Forum » (IAF) vont déterminer conjointement une période de transition. Les entreprises certifiées selon la norme ISO 14001:2004 ou selon la version corrigée de 2009 auront un délai de un à trois ans pour faire évoluer leur Système de Management Environnemental vers la version ISO 14001:2015.

Cela soulève quelques questions pour environ 251 000 entreprises dans le monde, dont environ 8 000 en France (données 2012), et pour environ 6 000 sociétés en Allemagne, qui sont certifiées selon la norme ISO 14001 :

- Quels sont les changements à prévoir ?
- Que faut-il prendre en considération ?

Changements structurels de l'ISO 14001:2015

Structure de niveau supérieur

La révision suivra « la structure de niveau supérieur » ainsi dénommée :

- Structure identique pour tous les systèmes de management
- Utilisation régulière des textes de base et la terminologie
- Meilleure compréhension de la norme
- Mise en œuvre plus efficace des Systèmes de Management Intégrés

Les dix nouveaux titres de paragraphes pourraient être les suivants :

- 1. Domaine d'application
- 2. Références normatives
- 3. Termes et définitions
- 4. Contexte de l'organisme
- 5. Responsabilité de la Direction (Leadership)
- 6. Planification
- 7. Support (soutien)
- 8. Exploitation
- 9. Evaluation des performances
- 10. Amélioration



Changements de contenu

Le Comitee Draft de la nouvelle norme ISO 14001 a une <u>fonction consultative</u> pour les <u>changements possibles</u> <u>du contenu</u> dans la norme. Bien que d'autres changements soient possibles, le document de travail contient les premières indications concernant le contenu de la norme 14001 révisée et les nouvelles exigences pour les organismes.



Il est certain que la version révisée de la norme ISO 14001 continuera d'être basée sur le modèle «<u>Planifier-Développer-Contrôler-Ajuster</u>» ou PDCA (Plan-Do-Check-Act).

La nouvelle norme ISO 14001 se concentrera davantage sur <u>les aspects environnementaux tout au long de la chaîne de valeur</u> :

- Évaluation de l'impact environnemental des activités au sein de l'organisme d'un côté, mais aussi des processus en amont et en aval (par exemple : matières premières, logistique).
- Évaluation des impacts environnementaux dans le cycle de vie des produits et des services.
- Evaluation et contrôle des risques et des opportunités ainsi que de leur relation aux impacts environnementaux.

Détails des clauses individuelles

Les changements au sein des dix chapitres sont détaillés ci-dessous :

4. Contexte de l'organisme

Les organismes doivent clarifier tous les <u>aspects internes et externes</u> qui ont un impact significatif sur leur capacité à atteindre leurs objectifs de management environnemental. Cela se réfère notamment aux <u>conditions environnementales</u> qui peuvent influer sur le fonctionnement d'une entreprise, ses produits et services. En outre, l'organisme est tenu de nommer toutes les <u>tierces parties</u> qui sont importantes pour le Système de Management Environnemental, et de déterminer leurs besoins et attentes.

5.1 Leadership et engagement

Les exigences <u>en matière d'implication de la direction</u> et la responsabilité ont été élargies. La Direction Générale doit démontrer <u>la responsabilité de la direction et l'engagement à l'égard du management environnemental</u>, par exemple en considérant les paramètres de performance pour la protection de l'environnement dans la <u>planification stratégique</u>. Ceci pour s'assurer que les exigences en matière de management environnemental sont incluses dans les processus de base et qu'elles mènent aux résultats escomptés.

5.2 Politique environnementale

L'engagement envers les questions environnementales, exprimé dans la version actuelle de la norme, a été maintenu. L'obligation d'éviter la pollution de l'environnement a été élargie par un engagement pour la protection environnementale dans le contexte de l'organisme :

- Utilisation durable des ressources
- Mesures visant à <u>réduire l'impact du changement climatique</u> (par exemple : passage des énergies fossiles aux sources d'énergie renouvelables),
- Protection de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que d'autres aspects environnementaux significatifs.

6.1 Actions à mettre en œuvre face aux risques associés aux menaces et opportunités

La détection des risques et des opportunités, dans le contexte des aspects environnementaux significatifs, des exigences légales, de l'engagement de l'entreprise ainsi que des impacts externes, est nécessaire de manière plus structurée et détaillée dans plusieurs paragraphes de la norme (par exemple : la dépendance pétrolière de l'industrie chimique, la disponibilité limitée de pétrole, le commutateur pour les procédés biotechnologiques). Par conséquent, les organismes devront utiliser des outils et des mécanismes de gestion des risques à l'avenir (par exemple selon la norme ISO Guide 73 « Gestion des risques »). A partir de là, des règles et des mesures pour l'amélioration du Système de Management Environnemental (SME) doivent être calculées.

6.1.2 Aspects environnementaux significatifs

Impact et responsabilité dans la chaîne de valeur (considérations du cycle de vie [évaluation du cycle de vie]). Ici, il est convenu d'inclure le cycle de vie du produit dans l'examen des mesures de protection de l'environnement. Cependant, le Comitee Draft n'exige pas encore une évaluation du cycle de vie du produit.



6.1.3 Obligations de conformité

Le Chapitre 4.3.2 « Obligations légales et autres exigences » de l'ISO 14001:2004 a été remplacé par « Exigences légales et engagement personnel ». La principale différence entre « Autres exigences » et « Engagement personnel » est que les organismes peuvent décider librement de leur engagement personnel.

Par exemple:

- Accords des clients,
- Lignes directrices formulées en dehors du cadre réglementaire,
- Principes volontaires ou bonnes pratiques des entreprises,
- Labels environnementaux volontaires ou engagements de responsabilité envers le produit,
- Exigences des associations commerciales,
- Accords avec des Groupements d'Intérêt Commun ou des Organisations Non Gouvernementales (ONG),
- Exigences de la politique de groupe.

6.2.1 Objectifs environnementaux

Définition des besoins pour renforcer/améliorer la performance environnementale d'un organisme. L'évaluation de la performance environnementale basée sur les chiffres caractéristiques est à promouvoir. L'organisme doit définir un ou plusieurs indicateurs pour chaque objectif qui contribuera à évaluer et à démontrer le niveau de performance et la réalisation des objectifs. Il est fait référence à la norme ISO 14031 et à la Règle Technique ISO/TR 14032, en ce qui concerne la définition des indicateurs de performance environnementale.

7.4.3 Communication externe

Nouvelles exigences <u>pour l'élaboration</u> d'une stratégie de communication <u>externe</u> comprenant les objectifs de communication, l'identification des parties intéressées et la description de ce qui est rapporté et à quel moment. Si l'organisme décide de communiquer avec l'extérieur, en plus des exigences légales, par exemple en cas d'incidents environnementaux, <u>une procédure détaillée doit être établie</u>. Pour l'organisme, cela signifie que les informations doivent être véridiques, non trompeuses, et elles doivent être complètes, transparentes et fiables.

7.5 Informations documentées

Basé sur l'intention de faire un système de management avec une documentation plus souple, en remplacement des termes communs « documentation », « document » et « enregistrement », seul le terme « <u>informations documentées</u> » sera utilisé. Dans le cadre d'une utilisation pratique d'un SME, cela signifie que peu de documentation est obligatoire. L'organisme, lui-même, a le devoir de définir les règles écrites nécessaires et de sa propre responsabilité afin d'assurer l'efficacité du SME.

8.1 Planification et maîtrise opérationnelles

Renforcement de la relation entre le management environnemental et le cœur de métier d'un organisme, c'està-dire les biens et services, et l'interaction avec les intervenants/parties intéressées comme les clients et les fournisseurs de l'organisme à un niveau stratégique.

Il existe des conditions particulières pour les processus externalisés par l'organisme ainsi que pour les processus liés à l'acquisition de biens et services, y compris :

- Définition et mise en œuvre de critères pour évaluer la fourniture de biens, services et processus externalisés sous l'aspect du cycle de vie du produit, service ou processus,
- Détermination des exigences de protection de l'environnement qui conviennent pour l'achat de biens et services ou processus externalisés,
- Exigences pour la communication avec les fournisseurs (y compris les sous-traitants).

10. Amélioration

Dans l'avenir, il n'y aura pas de règles supplémentaires pour des mesures préventives. La principale raison à cela est que l'un des principaux objectifs d'un Système de Management de l'Environnement est en fait une action préventive.



Conclusion pour les utilisateurs de l'ISO 14001

De nouveaux aspects comme le contexte de l'organisme, les parties prenantes, les risques et les opportunités, le cycle de vie du produit, les indicateurs environnementaux, les auto-engagements sont déjà une pratique courante dans de nombreux organismes aujourd'hui ; demain, ils seront les exigences d'une norme universelle. Par conséquent, la majorité des utilisateurs de la norme ISO 14001:2004 n'ont pas besoin de s'inquiéter sur le passage à la norme ISO 14001:2015.

Cependant, les nouvelles exigences ne peuvent pas être mises en œuvre sans effort supplémentaire. Mais cela en vaut la peine. L'approche axée sur l'avenir de la norme ISO 14001 est certainement un défi positif pour les utilisateurs quand cela conduit au développement économique efficace et durable de leur organisme.

Vous pourrez également obtenir plus d'informations sur nos services via : http://www.tuev-nord.fr/fr/prestations/certification.htm

